

Modalités d'accès et informations pratiques

Modalités et délais d'accès

- ❖ L'accès à une formation peut être à l'initiative d'un employeur pour un ou plusieurs salariés, d'un salarié, d'un particulier ou d'une instance (Pôle Emploi, ...).
- ❖ ADEQUA s'engage à répondre à toute demande de formation dans un délai de 15 jours. Dès acceptation de l'offre de formation par le client, le délai d'accès est fixé à 6 mois maximum.
- ❖ Les programmes de formation sont spécialement adaptés aux besoins du client.
- ❖ Les contenus de la formation « Sauveteur secouriste du travail » répondent au référentiel élaboré par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité).
- ❖ Les locaux d'ADEQUA répondent à la norme d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Un référent handicap est désigné au sein d'ADEQUA chargé de l'identification des aptitudes et des contraintes de la personne liées à son handicap au regard des composantes de la formation.

Le référent handicap aménage et coordonne en amont le parcours de formation. L'objectif étant de favoriser la compensation du handicap par des aides techniques ou humaines adaptées.

Pour ce faire, il construit un parcours de formation individualisé en collaboration avec la Délégation Régionale Bourgogne-Franche-Comté de l'AGFIPH, du SAMET de Saône-et-Loire, et l'antenne Handisertion de Mâcon.

- Contact du référent handicap : adequa@adequa.online – 06.43.13.80.87

Informations pratiques

❖ Déroulement d'une session de formation

Après validation du dispositif avec le client, une convention de formation est rédigée avec ADEQUA.

Elle définit les modalités de déroulement de la formation, les dispositions financières et réglementaires.

❖ **Organisation d'une session de formation en présentiel**

Une convocation comportant l'intitulé de la formation, les objectifs, les contenus, les dates, lieu et horaires est adressée aux participants 1 mois avant le déroulement de la session.

Les participants sont accueillis dans une salle mise à disposition par le client ou par l'organisme de formation.

Les modalités d'évaluation des acquis varient en fonction de la thématique de la formation (QCM, études de cas, mise en situation...).

À l'issue de la session, un questionnaire de satisfaction est proposé aux participants afin d'évaluer la qualité de la prestation de formation.

Un certificat de réalisation est délivré à chaque participant au terme de la formation.

- ❖ Pour le bon déroulement des actions et le confort des participants, les formations sont limitées à 12 personnes (limitation à 10 pour les formations SST).
- ❖ Les tarifs ne sont pas soumis à la TVA en application de l'article 293B du Code Général des Impôts.